

QUALITY LIFE

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE MULTISUPPORTS

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT

Durée	Viagère ou déterminée.
Co-souscription	Possible selon le cas. Consultez votre intermédiaire pour un conseil adapté.
Prime initiale	15.000 € minimum. 250.000€ minimum pour l'accès à un fonds dédié.
Primes additionnelles	10.000 € minimum.
Garantie principale	Paiement de la valeur du contrat au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s), en cas de vie de l'assuré au terme du contrat ou en cas de décès de l'assuré. Les montants investis dans les différents supports financiers ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations dépendant principalement de l'évolution des marchés financiers. Il n'y a donc aucune garantie ni en capital, ni en terme de rendement.
Garanties décès optionnelles, complémentaires à la garantie principale du contrat	Option 1 - capital décès minimum Paiement de la différence entre la valeur du contrat et le capital décès minimum. Ce capital minimum est égal à un pourcentage (120% max) du cumul des primes nettes versées diminuées des rachats partiels effectués. Option 2 - capital décès supplémentaire Paiement d'un capital décès fixe en supplément de la valeur du contrat au décès. Option 3 - capital décès minimum indexé Paiement de la différence entre la valeur du contrat et le capital décès minimum. Ce capital minimum est égal à un pourcentage (120% maximum) du cumul des primes nettes versées diminuées des rachats partiels effectués. Ce montant est revalorisé annuellement au taux d'indexation repris aux conditions particulières (3% max.).
Supports proposés	• Large gamme d'OPCVM représentative des principales classes d'actifs et classes de risque, gérés par des sociétés de gestion renommées • Fonds internes collectifs avec ou sans garantie de rendement • À partir de 250.000 €, accès possible à un fonds interne dédié réservé au seul contrat du souscripteur, géré de façon discrétionnaire par un gestionnaire financier dans le respect du profil client et de son choix de politique d'investissement
Frais d'entrée	Max. 5% du versement.
Frais de gestion administrative	Max. 1,40 % par an du nombre d'Unités de compte (prélèvement mensuel).

Arbitrage fonds collectifs	Un arbitrage gratuit par an. Pour tout arbitrage supplémentaire, frais de 1 % du montant arbitré avec un minimum de 100 € et un maximum de 500 €.
Arbitrage vers un nouveau fonds dédié	700 €
Option Stop Loss	Limitation des pertes sur un ou plusieurs fonds via la mise en place d'une option spécifique d'arbitrage automatique permettant le désinvestissement de la totalité de l'encours du(des) fonds lorsqu'un seuil de perte, prédéfini par le client, a été atteint. Les arbitrages automatiques sont gratuits.
Option Take Profit	Sécurisation des plus-values d'un ou plusieurs fonds via la mise en place d'une option spécifique d'arbitrage automatique permettant le désinvestissement des plus-values du(des) fonds lorsqu'un seuil de plus-value, défini par le client, a été atteint. Les arbitrages automatiques sont gratuits.
Option Drip Feeding	Investissement progressif d'une prime à partir d'un fonds vers un ou plusieurs autres fonds sur une période prédéterminée par le client. Les arbitrages automatiques sont gratuits.
Rachat partiel	Sans frais, avec un minimum de 5.000 €.
Rachats programmés	Possibles sans frais, avec un minimum de 5.000 € par opération.
Rachat total	Sans frais et à tout moment.

Document à vocation exclusivement informative sans valeur contractuelle ni de conseil. La compagnie vous invite à vous rapprocher de votre intermédiaire. Il est rappelé que les investissements financiers comprennent des risques et que les performances passées ne présument pas des performances futures.